



SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'appel d'offres

Objet : Accord-cadre triennal à bons de commande pour la sélection d'un prestataire chargé de la maintenance des matériels et réseaux informatiques de la Mairie de Cotonou.

Référence SIGMAP : S_DSI_116159

Avis N° 014./2026/MCOT/SE/PRMP/SP-PRMP du 30./03/2026

Identification de la procédure : Appel d'offres ouvert national

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics révisé, version 5, de la mairie de Cotonou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 18 novembre 2025.

2. La commune de Cotonou a inscrit dans le cadre de son budget des fonds propres, afin de financer l'entretien des locaux et la maintenance du matériel de la mairie, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à **l'accord-cadre triennal à bons de commande pour la sélection d'un prestataire chargé de la maintenance des matériels et réseaux informatiques de la Mairie de Cotonou.**

3. La commune de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **fournir les services de maintenance des matériels et réseaux informatiques au profit de la Mairie de Cotonou** ; le présent marché est réparti en deux (03) lots à savoir :

Lot 1 : Maintenance préventive et curative de l'infrastructure réseau informatique (équipements d'interconnexion, câblage, routeurs, switches, points d'accès, etc.) ;

Lot 2 : Maintenance curative et préventive des matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, copieurs, scanners, onduleurs et régulateurs) ;

Lot 3 : Maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion intégrée des prestations communales (assurer la correction des anomalies, l'adaptation aux évolutions réglementaires et fonctionnelles, ainsi que l'optimisation continue du système).

L'attribution sera faite par lot. Un soumissionnaire peut soumissionner à tous les trois (03) lots et peut être attributaire des trois (03) dès lors qu'il remplit les conditions de qualification pour chacun des lots.

Des variantes ne seront pas prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les



candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ; Email : **prmpcotonou@mairie.bj** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des Marchés Publics : **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes , heures locales, GMT+1, tous les jours ouvrables**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

❖ **Lot 1 : Maintenance préventive et curative de l'infrastructure réseau informatique (équipements d'interconnexion, câblage, routeurs, switches, points d'accès, etc.) ;**

a) **Pour les anciennes entreprises :**

Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la maintenance de réseaux informatiques, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ou de l'année en cours, au moins deux (02) marchés similaires dans le domaine de maintenance de réseaux informatiques, de montant au moins égal à **trente-cinq millions (35 000 000) de F CFA Hors taxes** chacun, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page portant le montant et page de signature en copies simples) ou des procès-verbaux de réception signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.
- Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation.
- Disposer **d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé** dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires moyen annuel au moins égal à **Cinquante-cinq millions (55 000 000) F CFA** justifié par les états financiers selon le modèle prévu par l'annexe A-3-2 point 1.
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **deux millions huit cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-neuf (2.824.859)**



10

FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la maintenance de réseaux informatiques, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation.
- Disposer **d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé** dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- Fournir une attestation de l'assurance de risques professionnels indiquant l'objet du marché de montant **cinquante-cinq millions neuf cent trente-deux mille deux cent trois (55.932.203) F CFA.**
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **deux millions huit cent vingt-quatre mille huit cent cinquante-neuf (2.824.859) FCFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.
- Les entreprises naissantes produiront leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2.

❖ **Lot 2 : Maintenance curative et préventive des matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, copieurs, scanners, onduleurs et régulateurs) ;**

c) Pour les anciennes entreprises :

Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la maintenance de matériels informatiques justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ou de l'année en cours, au moins deux (02) marchés similaires dans le domaine de maintenance de matériels informatiques justifié par le registre de commerce ou les statuts de montant au moins égal à **quarante millions (40 000 000) de F CFA Hors taxes** chacun, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page portant le

BON A LANCER
DDCMP - LIT

11

montant et page de signature en copies simples) ou des procès-verbaux de réception signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

- Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation.
- Disposer **d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé** dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires moyen annuel au moins égal à **soixante-dix millions (70 000 000) F CFA** justifié par les états financiers selon le modèle prévu par l'annexe A-3-2 point 1.
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **trois millions cinq cent trente et un mille soixante-treize (3.531.073) FCFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

d) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine maintenance de matériels informatiques, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation.
- Disposer **d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé** dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- Fournir une attestation de l'assurance des risques professionnels indiquant l'objet du marché de montant de **soixante-dix-neuf millions neuf cent quinze mille deux cent cinquante-quatre (69 915 254) F CFA**.
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **trois millions cinq cent trente et un mille soixante-treize (3.531.073) FCFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.



12

Les entreprises naissantes produiront leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2.

❖ **Lot 3 : Maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion intégrée des prestations communales (assurer la correction des anomalies, l'adaptation aux évolutions réglementaires et fonctionnelles, ainsi que l'optimisation continue du système).**

e) **Pour les anciennes entreprises :**

Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la maintenance de logiciels justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir exécuté en tant que fournisseur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ou de l'année en cours, au moins deux (02) marchés similaires dans le domaine de la maintenance de logiciels de montant au moins égal à **vingt-cinq millions (25 000 000) de F CFA Hors taxes** chacun, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page portant le montant et page de signature en copies simples) ou des procès-verbaux de réception signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.
- Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation.
- Disposer **d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé** dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) un chiffre d'affaires moyen annuel au moins égal à **quarante millions (40 000 000) F CFA** justifié par les états financiers selon le modèle prévu par l'annexe A-3-2 point 1.
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **deux millions cent dix-huit mille six cent quarante-quatre (2.118.644) FCFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

f) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

Capacité technique et expériences :



- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de maintenance de logiciels justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Disposer du matériel dont la liste est indiquée au point 6 de la sous-section C. critères de qualification et d'évaluation.
- Disposer **d'un personnel d'encadrement et d'un personnel clé** dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- Fournir une attestation de l'assurance des risques professionnels indiquant l'objet du marché de montant **quarante et un millions neuf cent quarante-neuf mille cent cinquante-deux (41 949 152) F CFA.**
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **deux millions cent dix-huit mille six cent quarante-quatre (2.118.644) FCFA,** justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.
- Les entreprises naissantes produiront leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de trois (03) ans pour chacun des lots.

Le délai d'exécution de chaque bon de commande sera précisé dans chacun d'eux. L'émission des bons de commande est subordonnée à l'expression des besoins fournie par la direction technique concernée.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 02/04/2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble. Tél : 21 32 13 59. Email : prmpcotonou@mairie.bj à compter de 02/04/2026 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heures locales (GMT+1), tous les jours ouvrables.** Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par boîte postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge³ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

³ Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj



9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après *Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au Rez-de-chaussée du bâtiment situé derrière le grand immeuble au plus tard le 29/04/2026* à 10 heures 00 minute, heure locale, (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après *Mairie de Cotonou, 120, Avenue du Renouveau (8.047), Wologuèdè dans le 8ème Arrondissement de la ville de Cotonou, Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Cotonou sise au deuxième étage du bâtiment situé derrière le grand immeuble, le 29 avril 2026* à 10 heures 30 minutes, heure locale, (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

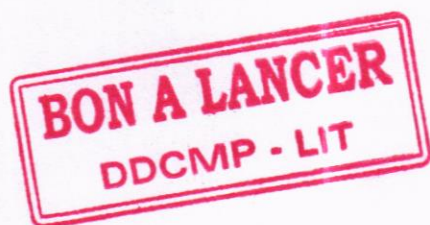
- Lot 1 : cinq cent huit mille (508.000) francs CFA ;
- Lot 2 : six cent trente-cinq mille (635.000) francs CFA ;
- Lot 3 : trois cent quatre-vingt et un mille (381.000) francs CFA.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres à condition de justifier le statut de MPME par la production de l'Attestation d'Identification du Statut de la MPME.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Cotonou, le 30 / 03 / 2026



La Personne Responsable des Marchés Publics,



[Signature]
Manet Floriana C. GAZARD